

SCOLARITÉ 2017 / 2018

Contrôleurs Stagiaires ENFiP



Syndicat national CGT Finances Publiques

• Case 450 • 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr •

Courriels : cgt@dgfp.finances.gouv.fr • dgfp@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63

2017 / 2018

OCTOBRE 2017	
1 D	
2 L	
3 M	
4 M	
5 J	
6 V	
7 S	
8 D	
9 L	
10 M	
11 M	
12 J	
13 V	
14 S	
15 D	
16 L	
17 M	
18 M	
19 J	
20 V	
21 S	
22 D	
23 L	
24 M	
25 M	
26 J	
27 V	
28 S	
29 D	
30 L	
31 M	Récup 02/11

NOVEMBRE	
1 M	TOUSSAINT
2 J	AA
3 V	AA
4 S	
5 D	
6 L	
7 M	Récup 02/11
8 M	
9 J	
10 V	
11 S	ARMISTICE 1918
12 D	
13 L	Evaluation des acquis n°1
14 M	
15 M	ÉLECTIONS
16 J	
17 V	
18 S	
19 D	
20 L	STAGE DE DÉCOUVERTE
21 M	
22 M	
23 J	
24 V	
25 S	
26 D	
27 L	
28 M	Récup 13 novembre
29 M	
30 L	
31 M	

DÉCEMBRE	
1 V	
2 S	
3 D	
4 L	
5 M	
6 M	
7 J	
8 V	
9 S	
10 D	
11 L	
12 M	
13 M	
14 J	
15 V	
16 S	
17 D	
18 L	ORAL
19 M	COLLECTIF
20 M	
21 J	
22 V	
23 S	
24 D	
25 L	NOËL
26 M	NOËL CONGÉS
27 M	
28 J	
29 V	
30 S	
31 D	

JANVIER 2018	
1 L	JOUR DE L'AN
2 M	NOËL CONGÉS
3 M	
4 J	
5 V	
6 S	
7 D	
8 L	
9 M	Récup 03/11
10 M	
11 J	
12 V	
13 S	
14 D	
15 L	
16 M	
17 M	
18 J	Dominante
19 V	
20 S	
21 D	
22 L	Evaluation des acquis N°2
23 M	
24 M	
25 J	
26 V	
27 S	
28 D	
29 L	AA
30 M	Récup 22/01
31 M	

FÉVRIER	
1 J	
2 V	
3 S	
4 D	
5 L	
6 M	
7 M	
8 J	
9 V	
10 S	
11 D	
12 L	
13 M	
14 M	
15 J	
16 V	
17 S	
18 D	
19 L	CONGÉS
20 M	
21 M	
22 J	
23 V	
24 S	
25 D	
26 L	
27 M	
28 M	

MARS	
1 J	
2 V	
3 S	
4 D	
5 L	
6 M	
7 M	
8 J	
9 V	
10 S	
11 D	
12 L	Evaluation des acquis N°3
13 M	
14 M	
15 J	
16 V	
17 S	
18 D	
19 L	
20 M	Récup 12/03
21 M	
22 J	
23 V	
24 S	
25 D	
26 L	
27 M	
28 M	
29 J	
30 V	
31 S	

AVRIL	
1 D	
2 L	LUNDI DE PÂQUES
3 M	
4 M	
5 J	
6 V	
7 S	
8 D	
9 L	ORAL INDIVIDUEL
10 M	
11 M	
12 J	
13 V	
14 S	
15 D	
16 L	
17 M	
18 M	
19 J	
20 V	
21 S	
22 D	
23 L	
24 M	Récup 27/04
25 M	
26 J	CLÔTURE
27 V	AA
28 S	
29 D	
30 L	

LA CARRIÈRE DES CONTRÔLEURS ET GÉOMÈTRES

Le décret n° 2010-982 du 26 août 2010 portant statut particulier du corps des contrôleurs des finances publiques et le décret n° 2010-983 du 26 août 2010 portant statut particulier du corps des géomètres cadastrés des finances publiques définissent les conditions statutaires de recrutement et de déroulement de carrière.



CONTACT CGT ENFiP

• Fanny DE COSTER :
06.32.08.28.56

fanny.de-coster@dgfip.finances.gouv.fr

• Laëtitia BARRIER :
référente Noisy le Grand : 07.82.68.49.28
laetitia.barrier@dgfip.finances.gouv.fr

• Yanis SACI :
réfèrent Lyon : 06.32.28.86.30
yanis.saci@dgfip.finances.gouv.fr

• Marie-Christine POUVEROUX :
référente Clermont 07.68.23.60.94
marie-christine.pouveroux@dgfip.finances.gouv.fr

	Grade	Durée de l'échelon	Indice majoré au 1er janvier 2017 (1)	Indice majoré au 1er janvier 2018 (2)
Contrôleur Principal	11ème		582	587
	10ème	3 ans	569	569
	9ème	3 ans	548	551
	8ème	3 ans	529	534
	7ème	3 ans	504	508
	6ème	3 ans	480	484
	5ème	2 ans	460	465
	4ème	2 ans	437	441
	3ème	2 ans	417	419
	2ème	2 ans	402	404
	1er	1 an	389	392
▲ PROMOTION ▲				
Contrôleur 1ère classe	13ème		529	534
	12ème	4 ans	500	504
	11ème	3 ans	477	480
	10ème	3 ans	459	461
	9ème	3 ans	452	452
	8ème	3 ans	433	436
	7ème	2 ans	413	416
	6ème	2 ans	398	401
	5ème	2 ans	385	390
	4ème	2 ans	373	379
	3ème	2 ans	361	369
	2ème	2 ans	354	362
	1er	2 ans	347	356
▲ PROMOTION ▲				
Contrôleur 2ème classe	13ème		498	503
	12ème	4 ans	474	477
	11ème	3 ans	453	457
	10ème	3 ans	440	441
	9ème	3 ans	429	431
	8ème	3 ans	413	415
	7ème	2 ans	394	396
	6ème	2 ans	379	381
	5ème	2 ans	366	369
	4ème	2 ans	356	361
	3ème	2 ans	349	355
	2ème	2 ans	344	349
	1er	2 ans	339	343

(1) IM : Indice Majoré - La valeur du Point d'indice brut à compter du 1er février 2017 est de 4,6860 €

(2) Sous réserve de validation par le Ministère

LA CARRIÈRE DE CONTRÔLEURS ET GÉOMÈTRES

► LA CARRIÈRE DE CONTRÔLEURS

Le décret n° 2010-982 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier du corps des contrôleurs des finances publiques définit les conditions statutaires de recrutement et de déroulement de carrière. Vous êtes actuellement contrôleur 2ème classe stagiaire. Après votre titularisation vous pourrez dérouler votre carrière dans le corps comme suit :

✓ Promotion de Contrôleur 2^e classe à Contrôleur 1^{ère} classe

Par Tableau d'Avancement (TA) :

- avoir 1 an dans le 6ème échelon de Contrôleur 2^e classe ;

- et justifier d'au moins 5 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B ou de même niveau.

Par Concours ou examen professionnel :

- avoir atteint le 4^e échelon de Contrôleur 2ème classe ;

- et justifier d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B ou de même niveau.

✓ Promotion de Contrôleurs 1^{ère} classe à Contrôleur principal :

Par Tableau d'Avancement (TA) :

- avoir 1 an dans le 6ème échelon de Contrôleur 1^{ère} classe ;

- au moins 5 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B ou de même niveau.

Par Concours ou examen professionnel :

- Avoir au moins 1 an dans le 5ème échelon de Contrôleur 1^{ère} classe ;

- et justifier d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B ou de même niveau.



◀ Grille indiciaire au 1er janvier 2017 et au 1er janvier 2018.

(1) IM - indice majoré : valeur du point d'indice à compter du 1er février 2017 est de 4,6860 €

► L'ACCÈS À LA CATÉGORIE A

Inspecteurs

✓ **Concours externe** : être titulaire d'une licence ou d'un autre diplôme classé au moins au niveau II, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.

✓ **Concours interne** : être fonctionnaire ou agent de l'Etat, d'une collectivité territoriale, ou d'un établissement public appartenant à la catégorie B ou à un niveau équivalent et compter au moins 4 ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année d'organisation du concours. (Concours aussi ouvert aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant de la même condition de durée de services publics).

✓ **Liste d'aptitude de B en A** : recrutement au choix après inscription sur une liste d'aptitude, parmi les fonctionnaires de catégorie B de la DGFIP justifiant, au 1^{er} janvier de l'année de la nomination, de 15 années de services publics dont 8 ans de services effectifs dans un corps classé en catégorie B.

✓ **Examen professionnel** : ouvert aux agents B de la DGFIP qui au 1^{er} janvier de l'année de la nomination, détiennent soit le 3^e grade de catégorie B, soit ont atteint le 6^e échelon du 2^e grade ou le 7^e échelon du 1^{er} grade. Il est organisé par spécialité.

✓ Par la **voie contractuelle** pour des agents reconnus comme travailleurs handicapés.

Concours et qualifications Informatiques

✓ Conditions d'accès aux concours identiques à celles de la catégorie A :

✓ Inspecteur analyste ou Inspecteur programmeur de système d'exploitation (PSE) : concours externe.

✓ Inspecteur analyste ou Inspecteur programmeur de système d'exploitation (PSE) : concours interne.

✓ Accès possible pour les cadres A aux qualifications d'analyste, de Chef de projet, de Chef d'exploitation, d'Analyste Assistant Utilisateur (AAU) et de Programmeur système d'exploitation (PSE) par examen.